Assemblée Générale de la Mutuelle du Groupe BNP Paribas : pourquoi votre vote est-il important ?

Comme chaque année, vous avez reçu une convocation à l'Assemblée Générale de la Mutuelle du Groupe BNP Paribas qui se tiendra le 8 juin prochain. Vous avez jusqu'au 7 juin 15 heures pour voter. Décryptage en 4 questions.

1. Qui est concerné par la convocation à l'Assemblée Générale de la Mutuelle ?

- La Mutuelle a un caractère obligatoire pour **tous les collaborateurs en activité** et facultatif pour leurs ayants droit et les retraités.
- Elle compte à ce jour près de **74 600 adhérents, dont 43 700 sont actifs**. Tous sont concernés par le vote.

2. Pourquoi est-il important de voter à l'Assemblée Générale de la Mutuelle ?

- L'Assemblée Générale est un élément essentiel de la gouvernance de la Mutuelle. Celle-ci se réunit une fois par an pour l'élection des **administrateurs, qui élisent parmi eux le Président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration définit les cotisations et le niveau des garanties.**
- C'est également au moment de l'Assemblée Générale que sont entérinées les décisions telles que la modification des statuts ou la cooptation ou l'élection des membres du conseil d'administration par exemple. Ces décisions appartiennent aux adhérents puisque, selon un principe démocratique, **chaque adhérent possède une voix et a le pouvoir de la faire entendre en votant.**
- Cette année, **l'Assemblée Générale aura lieu le 8 juin**. **Les adhérents sont invités à participer dès le 24 mai** pour prendre position sur chacune des 8 résolutions à l'ordre du jour. Si le quorum de 18 500 votants pour chaque résolution n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale devra se tenir le 22 juin, avec l'envoi d'une nouvelle convocation.

3. Comment fonctionne la Mutuelle ?

- La Mutuelle est une **société de personnes à but non lucratif** : ses ressources proviennent des cotisations des adhérents actifs, complétées de la part patronale, et des cotisations des adhérents retraités. Elle ne verse pas de dividendes et les cotisations sont redistribuées au profit de ses adhérents par la **prise en charge des dépenses de santé, en complément ou non des remboursements de la Sécurité Sociale**.
- Grâce au tiers-payant, les adhérents peuvent bénéficier de l'avance des frais par la Mutuelle. Le 100% santé leur permet d'accéder à des offres de soins et d'équipements sans reste à charge dans les domaines dentaire, optique et audiologie.
- La Mutuelle propose un **Fonds d'Action Sociale** pour épauler les adhérents en difficulté.

4. Quel est le bilan de l'année 2022 pour la Mutuelle ?

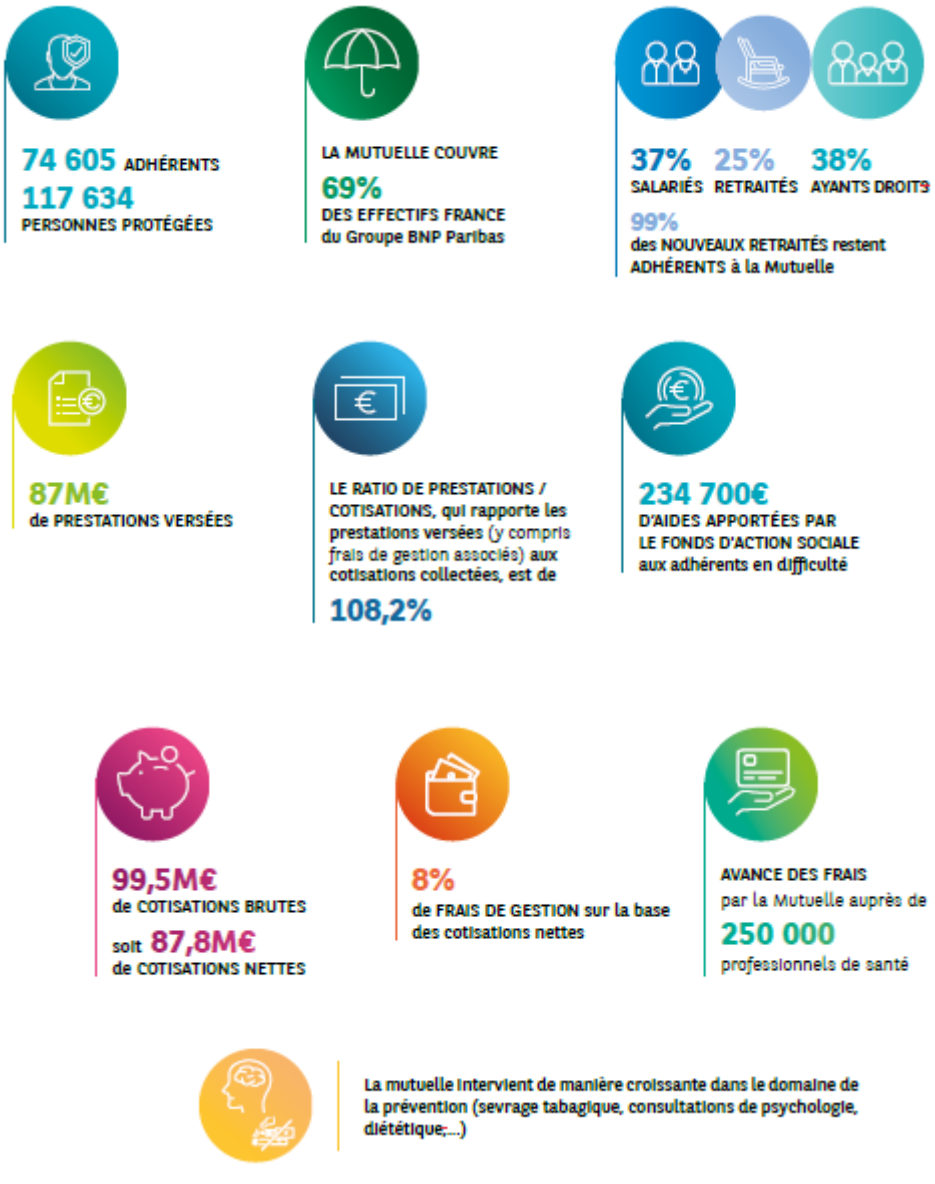

Le mot de Serge Chevrier, Président du Conseil d'Administration de la Mutuelle du Groupe BNP Paribas

« Après plusieurs exercices marqués par la pandémie et par la cyberattaque chez notre partenaire Génération, l'année 2022 a été marquée par une progression inédite, à deux chiffres des dépenses de santé de nos adhérents, salariés et plus encore de nos retraités. Cette évolution a été portée notamment par des reports de soins et par les effets de plus en plus tangibles de la Réforme du 100% Santé. Cela a nécessité une ponction significative dans nos réserves et cela nous a bien sûr conduits à prendre des mesures de saine gestion en remettant en cause un certain nombre de services (RMA, Kalixia…) ou de prestations et en procédant par ailleurs à des ajustements de cotisations, pour certains plus importants que par le passé. Ces décisions, parfois difficiles, ont été prises avec toujours en ligne de mire le double objectif de préserver les niveaux de solidarité auxquels nous sommes viscéralement attachés (retraités, enfants…) et d'assurer la pérennité de notre Mutuelle sur le long terme. En parallèle, les équipes de la Mutuelle se sont formidablement mobilisées pour offrir un niveau de qualité de service jamais atteint en matière de délais de traitement de nos opérations. Nombre d'autres sujets très opérationnels ou plus stratégiques (Fonds propres, Règlement Intérieur…) ont aussi continué à évoluer rapidement afin de consolider la solidité de notre Mutuelle et sa compétitivité dans un moment où se pose avec de plus en plus d'acuité la question de l'équilibre du financement des dépenses de santé en France.

Nous avons bien entendu l'ambition de poursuivre nos avancées et notre transformation en 2023 au profit de tous nos adhérents, salariés et retraités, et nous vous remercions très chaleureusement par avance de votre vote et de votre confiance renouvelée. »

Et concrètement ?

L'espace de vote en ligne est ouvert **entre le 24 mai 8 heures et le 7 juin 15 heures.**
Je me connecte sur l'espace de vote et j'utilise l'identifiant et le mot de passe dédiés figurant sur la convocation à l'Assemblée Générale qui m'a été adressée le 24 mai, à l'adresse mail indiquée dans mon espace adhérent (je vérifie les *spams*, si je ne la vois pas dans ma boite de réception). Je prends position sur chaque résolution.

Un adhérent = une voix !
Je vote en ligne

Pour en savoir plus…

- sur l'Assemblée Générale du 8 juin, je consulte la brochure simplifiée.
- sur les services proposés par la Mutuelle, je consulte le livret Mes Démarches et me connecte au site internet (Accueil | Mutuelle BNP Paribas) ou sur l'appli mobile, téléchargeable sur App Store et Google Play

Rendez-vous sur la page dédiée à la Mutuelle et au dispositif We Care (mettre logo).